

# Règlement de la 4ème Edition La Foulée Ressource

*Tous ensemble pour la bonne cause !*

**Dimanche 8 Octobre 2023**

## **1. Présentation**

L'association Ressource Montélimar organise le dimanche 08 Octobre 2023 **La Foulée Ressource**, courses pédestres comportant un trail de 10 kms **chronométrés**, une randonnée de 10 kms et 5 kms, une marche nordique de 10 kms et 5 kms et une randonnée vélos de 7 kms, 21kms et 40 kms ces trois dernières épreuves ne sont pas chronométrées, pas de certificat médical requis.

### **TRAIL 10 kms**

Départ : Mairie SAVASSE

Arrivée : Mairie SAVASSE

Heure de départ : 9H départ par vague selon arrivée dans le sas.

Catégories d'âge : âge minimum requis : 16 ans pour les trails

### **RANDONNEE et MARCHÉ NORDIQUE 10 kms et 5 kms**

Départ à partir de 9h30

Sécurité assurée sur le parcours jusqu'à 12 h 30

Non-retour à 12h30 sur le lieu de départ désengage l'organisateur de sa responsabilité

### **RANDONNEE VELOS**

**7 kms, 21kms et 40 kms**

Départ à partir de 8h30

Sécurité assurée sur le parcours jusqu'à 12 h 30

Non-retour à 12h30 sur le lieu de départ désengage l'organisateur de sa responsabilité

## **2. Conditions de Participation**

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

Pour les participants aux trails, un certificat médical ou sa copie datant de moins d'un an à la date de la course est demandé. Suite à la circulaire n° 13 du 21 avril 2008, avec la mention « *non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition* ».

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

## **3. Inscriptions et Montants des droits d'inscription**

**12 € par coureur / marcheur (gratuit jusqu'à 12 ans sans la dotation)**

**Les enfants jusqu'à 12 ans sont autorisés mais uniquement sous la responsabilité des parents.**

**Les chiens sont autorisés mais uniquement tenu en laisse.**

Le montant des inscriptions est entièrement versé au profit de l'Association CENTRE RESSOURCE de Montélimar.

500 participants maximums pour le Trail 10 kms

500 participants maximums pour les deux randonnées et la marche nordique.

100 participants maximum pour les randonnées vélos (7kms,21kms et 40kms)

**Soit 1100 participants toutes épreuves confondues.**

**Les inscriptions se font sur Internet** ; auprès de la société Chronosphères: [www :chronospheres.fr](http://www.chronospheres.fr) ; et ce jusqu'au vendredi 06/10/2023 à minuit.

Les frais de transactions de 1€ sont à la charge du participant.

**Ou par courrier jusqu'au 06/10/2023 à l'adresse :**

Centre Ressource Montélimar

« Inscription La Foulée Ressource »

7 avenue du Meyrol

26200 Montélimar

**Toute inscription est définitive, et ne peut faire objet d'un remboursement pour quelques motifs que ce soient.**

**Rétrocéder son dossard est formellement interdit.**

**INSCRIPTION SUR PLACE dimanche 8 octobre 2023 – 15 €  
PAS DE RETRAIT DE DOSSARD SUR PLACE LE JOUR J**

#### **4. Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un système de puce collée au dossard.

Ce dernier doit être entièrement visible, en état, porté à l'avant et correctement attaché par des épingles à nourrice fournies par l'organisation. Tout dossard déchiré, plié, en mauvais état, est susceptible de disqualifier le participant.

#### **5. Remise des dossards uniquement :**

**Pour les randonneurs et marcheurs :**

**Samedi 7 octobre 2023 de 10 h à 12h et de 14 h -17 h**

**Pour les participants au Trail et randos vélos**

**Samedi 7 octobre 2023 de 10 h à 12h et de 14 h -17 h**

Au Centre Ressource Montélimar

7 avenue du Meyrol

26200 Montélimar

#### **6. Assurance Trail, randonnée et marche nordique**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs et marcheurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

#### **7. Assurance et règlement randos Vélos**

**Chaque participant s'engage à porter son casque et à respecter le code de la route** et les consignes particulières données par l'organisation, à ne pas dégrader l'environnement et ne pas cueillir les fleurs, fruits et légumes lors de mon passage dans les exploitations agricoles.

Si le participant abandonne, il doit le faire savoir obligatoirement aux organisateurs.

Le participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation.

*Le participant doit certifier être couvert par son assurance responsabilité civile. L'épreuve de randos Vélos n'est pas couverte par l'assurance de l'organisateur.*

## **8. Ravitaillement**

Chaque participant doit se munir de son ravitaillement car il n'y a pas de ravitaillement sur la mi-parcours.

Le ravitaillement final sera servi dans des contenants individuels à chaque participant.

## **9. Sécurité Parcours**

Le parcours est entièrement balisé et emprunte des chemins et routes à travers le village de Savasse et des chemins à travers la campagne.

Le balisage sera assuré avec de la rubalise ou des panneaux « La Foulée Ressource »

La sécurité est assurée par le comité d'organisation avec le soutien de la Mairie de Savasse.

La responsabilité médicale sera assurée par les médecins et infirmières.

Les pompiers seront avertis de l'événement et seront prêts à intervenir si nécessaire.

## **10. Classements / Récompenses**

Les classements pour le TRAIL sont établis par la société Chronosphères ; par catégories : femmes, hommes **classement uniquement au scratch.**

Pour l'épreuve des **10 kms** seront récompensés uniquement :

**1/ les 3 premiers au scratch : un classement femmes et un classement hommes.**

**Pas de classement pour la randonnée, ni pour la marche nordique, ni pour la rando vélos**

La remise des prix aura lieu devant la mairie de Savasse à 11h.

## **11. Droit d'accès et de rectification aux informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Les concurrents désireux de ne pas apparaître dans les différents classements doivent en aviser les organisateurs lors de leur inscription soit par courrier soit par Mail.

## **12. Droit à l'image**

J'autorise expressément les organisateurs de la FOULEE RESSOURCE ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course LA FOULEE RESSOURCE MONTELIMAR, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

## **13. Cas de force majeure**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.**

La Direction La Foulée Ressource.